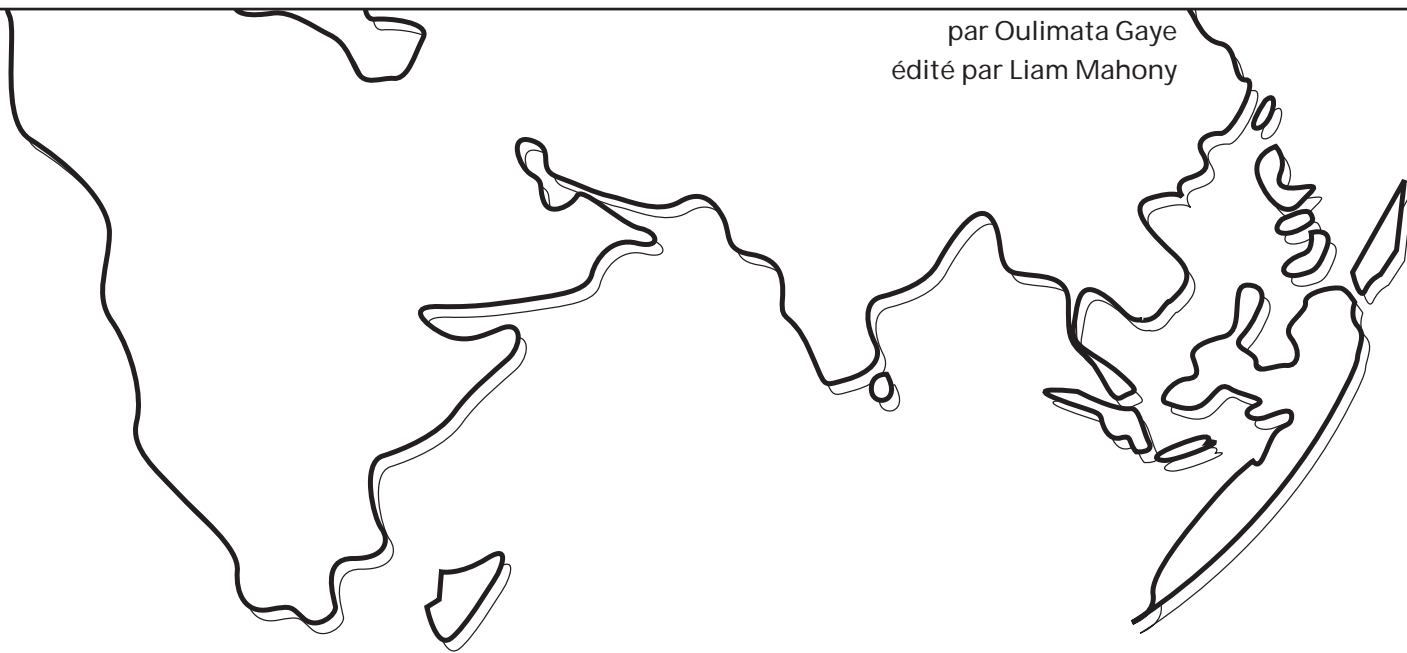


**Le Théâtre populaire pour briser le silence
autour des violences faites aux femmes**

par Oulimata Gaye
édité par Liam Mahony



« A Tactical Notebook » publié par
le New Tactics Project
du Center for Victims of Torture
(Centre pour les Victimes de Torture).

Publié par :
The Center for Victims of Torture
New Tactics in Human Rights Project
717 East River Road
Minneapolis, MN 55455 USA
www.cvt.org, www.newtactics.org

Editeur de series de cahiers
Liam Mahony

© 2004 Center for Victims of Torture
Cette publication peut être librement reproduite à condition que ce droit d'auteur
apparaisse sur toute copie.

Démenti
Les points de vue exprimés dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement ceux des New Tactics dans le
Human Rights Project. Ce projet ne recommande pas de tactique ou de politique en particulier.

4	Biographie Personnelle
6	Préface de l'éditeur
7	Tactique : Le théâtre populaire et les tabous de la violence contre les femmes
9	Contexte du Sénégal
10	Présentation du RADI
11	Développement de la tactique
11	Les étapes pour la mise en œuvre de la tactique
14	Les résultats atteints par le projet
15	Analyse de la Tactique
17	Suggestions générales pour l'adaptation de la tactique
18	Conclusion : L'expérience du RADI
20	Appendice 1: Exemple d'un sketch
23	Appendice 2: Bibliographie

Réseau Africain pour le Développement Intégré

Le RADI est une ONG panafricaine créée en 1985 par des intellectuels africains, et sa mission est de lutter contre la pauvreté, l'injustice et l'ignorance. Le RADI appuie les initiatives des populations et privilégie le processus du développement intégré, la participation populaire, la démocratie.

Il intervient dans sept sur onze régions du Sénégal dans les domaines suivants: formation, crédit / épargne, protection de l'environnement, hydraulique villageoise, santé, appui juridique, et la santé communautaire.

Il comprend plusieurs départements et cellules qui sont : la formation, la santé communautaire, le programme de développement rural intégré, la décentralisation, le programme juridique, et le suivi-évaluation.

RADI

Immeuble Arame Faha NDIAYE, Parc à Mazout, Colobane, Sénégal

Numéro de téléphone: 221 864 23 45 / 824 60 48

Numéro de fax: 221 825 75 36

Adresse email: ouligaye@hotmail.com

Oulimata Gaye

Madame Oulimata GAYE, juriste de formation est une militante active des droits de la personne et elle est chargée de définir la politique du RADI en matière de services et d'assistance juridiques aux populations les plus démunies. C'est ainsi que depuis 1989, des centres d'informations juridiques ou cliniques juridiques ont été mis en place dans 4 régions du Sénégal pour l'éducation, la formation sur les droits de l'Homme (avec un accent particulier sur les femmes, les jeunes et les détenu(e)s, l'accent des femmes aux instances de prises de décisions, le micro crédit, le développement organisationnel.

Madame GAYE, a représenté le RADI à plusieurs réunions au niveau national et international. Elle est également membre fondatrice de plusieurs associations au niveau international parmi lesquelles on peut citer le Réseau International des Cliniques Juridiques qui regroupe 17 pays africains. Au niveau national, elle est membre du bureau de plusieurs associations et assume les fonctions de présidente du Comité de Lutte contre les Violences faites aux femmes.

Elle a été chargée du suivi-évaluation du collectif des 11 ONG pour une inscription massive sur les listes électorales et une participation effective des populations aux élections présidentielles de l'an 2000 au Sénégal.

De janvier à juin 2002, Madame Oulimata GAYE a été nommée vice présidente de la délégation Spéciale de la commune d'arrondissement de Médina à Dakar pour assurer l'intérim de l'équipe municipale jusqu'aux élections locales de Mai 2002.



Septembre 2004

Cher ami,

Bienvenue à la « Série de Cahiers de Travail Nouvelles Tactiques dans les Tactiques des Droits de l'Homme » ! Dans chaque cahier, un praticien des droits de l'homme décrit une tactique innovatrice qui a réussi à faire avancer la cause des droits de l'homme. Les auteurs font partie du mouvement large et varié des droits de l'homme, y compris des ONGs, des perspectives gouvernementales, des enseignants, du personnel policier, des processus de la vérité et de la réconciliation, des défenseurs des droits des femmes et de la santé mentale. Ils ont adapté et innové des tactiques qui ont contribué aux droits de l'homme dans leur pays d'origine. En plus, ils ont utilisé des tactiques qui peuvent être adaptées aux autres pays et aux autres situations pour affronter toute une gamme de problèmes.

Chaque cahier se compose de renseignements détaillés sur comment l'auteur et son organisation sont arrivés à atteindre leurs buts. Nous voulons inspirer d'autres praticiens des droits de l'homme de penser d'une manière *tactique* et nous voulons de même augmenter le nombre de tactiques considérées comme efficaces dans l'avancement des droits de l'homme.

Dans ce cahier, Oulimata Gaye explique comment elle et son organisation brisent le mur de silence qui entoure la violence contre les femmes au Sénégal, comme cela se passe dans beaucoup d'autres pays et de cultures. Comment est-ce que l'on commence à « régler » des problèmes de droits de l'homme quand les gens n'en parleront pas? Comment est-ce qu'on fait parler les gens? L'outil dont on se sert ici, c'est le théâtre. Parfois drôle, parfois tristes, les pièces entraînent littéralement et métaphoriquement le public dans des situations familières. Le public voit les situations mises en scène et ils ont aussi l'occasion de jouer un rôle et de discuter ce qu'ils ont vu. En conséquence, les gens commencent à reconnaître des abus qu'ils ont voulu cacher ou taire : c'est un premier pas pour arrêter l'abus.

La série intégrale du Cahier Tactique est disponible en ligne à www.newtactics.org. De cahiers supplémentaires sont disponibles aussi, et d'autres y seront continuellement ajoutés. Sur notre site Web, vous trouverez aussi d'autres outils, y compris une base de données recherchables, un forum de discussion pour les praticiens des droits de l'homme, et des renseignements sur nos ateliers et nos colloques. Pour recevoir le bulletin "Nouvelles Tactiques", envoyez, s.v.p, un email à newtactics@cvt.org.

Le Projet Nouvelles Tactiques dans les Droits de l'homme est une initiative internationale menée par un groupe de diverses organisations et de divers praticiens du monde entier. Le projet est dirigé par le « Center for Victims of Torture », et il s'est enrichi de nos expériences comme créateur des nouvelles tactiques aussi bien de notre centre de traitement qui revendique la protection des droits de l'homme d'un point de vue unique— celui de la guérison et de la réclamation de la direction civique.

Nous espérons ces cahiers vous seront utiles et vous inspireront de nouvelles idées.

Veillez accepter mes sentiments les plus distingués,

Kate Kelsch

New Tactics Project Manager

Préface de l'éditeur

Comment faire pour que les gens s'interrogent à propos des sujets auxquels ils ne veulent pas faire face? Comment faire pour vaincre un tabou culturel dont personne ne parle mais qui permet que de nombreuses personnes souffrent? Les problèmes des Droits de l'Homme sont parfois 'à la mode' – et le public peut s'animer et se rallier autour d'une cause qui le touche. Mais il existe parfois des atteintes aux Droits de l'Homme qui sont passées sous silence. On les considère comme des faits donnés qui font partie du quotidien, de ce qui est *normal*. Ces abus sont souvent les plus difficiles à aborder, parce que la société refuse de les considérer comme étant de véritables abus.

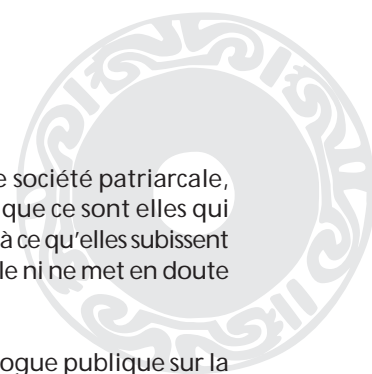
L'organisation des Droits de l'Homme, RADI, au Sénégal, a trouvé un moyen de rompre avec ce silence: *le théâtre populaire*. Grâce à leurs années d'expérience dans le domaine de la sensibilisation autour des questions de Droits de l'Homme auprès de groupes de femmes, les parajuristes savaient que la violence conjugale et sexuelle envers les femmes faisaient parties de ces abus dont on ne parle pas ; un sujet tabou dont même les victimes ne voulaient pas parler. Cette violence est justifiée en tant que 'problème familial', elle est perçue en tant que

prérogative masculine dans une société patriarcale, où les victimes sont persuadées que ce sont elles qui ont tort- ou qu'il n'y a rien de mal à ce qu'elles subissent ces violences. Et personne ne parle ni ne met en doute cet état des choses.

RADI a réussi à entamer un dialogue public sur la violence contre les femmes dans de multiples communautés, à travers une campagne qui a incorporé des acteurs professionnels à des groupes de femmes pour réaliser des sketches sur ce thème. Les femmes étaient elles-mêmes invitées à participer dans les sketches, leur donnant ainsi l'opportunité de jouer côte à côte avec des acteurs célèbres de la région. Les sketches étaient à la fois humoristiques et sérieux, brisant ainsi le silence autour de cette question. Pour la première fois, cela a permis aux communautés de reconnaître la gravité de ce problème, les implications du point de vue des Droits de l'Homme, et la recherche de solutions.

Le théâtre populaire est une ancienne méthode d'éducation politique. Il existe le théâtre de rue, le théâtre syndical, le théâtre politique et beaucoup d'autres. Son utilisation a eu des effets remarquables en matière de discrimination, de guerre et paix, et d'injustices de toutes sortes. Chaque culture a une tradition théâtrale- et nombreux sont ceux qui pensent que l'une des fonctions primordiales du théâtre est de catalyser la conscience politique et sociale des gens.

Le mouvement traditionnel des Droits de l'Homme est en train d'apprendre que, pour changer les comportements des gens, il ne suffit pas simplement de leur dire ce qui ne va pas. Il faut toucher leur cœur, à travers les larmes et le rire, pour qu'ils s'interrogent sur ce qui leur paraît « normal » dans leur société. Au Sénégal, RADI nous apporte un exemple à la fois pratique et inspirant de cette stratégie.



Tactique : Le théâtre populaire et les tabous de la violence contre les femmes

Daba, en sueur, remue les casseroles malgré la maladresse et la fatigue qui l'empêchent de se concentrer. Fébrile, elle cherche du regard les ustensiles, se cogne contre la marmite posée sur le feu et soupire. Soudain, elle se tend et dit : " Oh mon Dieu, si Malick arrive avant que je ne sois prête, je suis faite..." Sur ce, un pas lourd se fait entendre et un homme arrive au pas de la porte : " Daba ! Où est mon repas. Agitée, Daba balbutie : Mais, Malick, tu sais bien que tu ne m'as donné l'argent qu'à dix heures, le bébé est malade, je n'ai pas pu me libérer à temps, et..."

Malick, furieux, lui coupe la parole, l'abreuve d'injures et se jette sur elle, la frappant du plat de sa main. Daba, d'abord victime consentante, ne se retient plus sous la violence des coups et crie soudainement de toutes ses forces. La mère de Daba, entendant les cris, apparaît et accourt au secours de sa fille. La conversation s'envenime au fur et à mesure que la mère remarque des traces de coups sur le corps de sa fille (certaines marques sont déjà anciennes) et que Malick essaie vainement de nier sa responsabilité dans l'affaire. Malick, penaud, ne sait plus où se mettre lorsque la voisine d'à côté survient et s'exclame, accablant Malick de reproches et lui reprochant de n'avoir jamais voulu que sa femme puisse assister aux causeries quotidiennes qui lui aurait permis de mieux se défendre et de connaître ses droits en tant que femme. Malick, nerveux, veut éviter ce terrain dangereux et demande pardon à sa femme mais celle-ci, à la surprise générale, se lève et menace Malick de le dénoncer si jamais il ose encore lever le doigt sur elle. Sur ce, elle annonce qu'elle va désormais assister aux causeries du village afin de mieux connaître ses droits.

En effet, ces causeries tiennent également lieu de cadre d'apprentissage pour les femmes des différents mécanismes de protection des femmes grâce à l'initiative du RADI, organisation des droits de l'Homme. (Lire le sketch en appendice.)

Sous les yeux amusés, tristes ou simplement attentifs de l'assistance, se déroule par un après-midi cette scène, courante au Sénégal. La scène a lieu sur la place publique du village de Thiès où une organisation, Le RADI (Réseau Africain pour le Développement Intégré) organise chaque semaine un sketch comme celui-ci, ressemblant si bien à la vie quotidienne des habitantes de Thiès, que certaines spectatrices ne peuvent s'empêcher de pleurer. Daba, épouse malheureuse est dans la vie réelle un membre du groupement de femmes encadré par le RADI. Malick, lui, est tout simplement un acteur professionnel et les deux autres femmes (la mère et la voisine) ont été spontanément

choisies (comme Daba) parmi l'audience de cet après-midi.

La semaine prochaine, Malick jouera peut-être le rôle du père, voulant à tout prix marier sa fille encore mineure et la scène fera passer une autre gamme d'émotions dans l'assemblée.



Le Centre d'Informations Juridiques, le bureau de RADI à Thiès, Sénégal.

L'histoire de ces sketches à Thiès, c'est celle du RADI, qui a décidé de mettre en place une stratégie permettant aux femmes du village, en brisant la monotonie de leurs après-midi, de parler des violations de leurs droits et d'apprendre les mécanismes et stratégies leur permettant de les protéger.

Bien que le phénomène des violences soit très fréquent, il faut souligner le fait qu'il soit encore un sujet tabou auquel ni les femmes, ni les autorités administratives, politiques, et judiciaires n'accorde l'importance qui lui sied. C'est ainsi que le problème pourtant grave était tout à fait banalisé et n'était pris au sérieux ni par les autorités politiques, puisque aucune disposition juridique ne protégeait les femmes de façon spécifique contre ce phénomène, ni par les autorités administratives et judiciaires qui recevaient les plaintes des victimes.

Pour lutter contre ce phénomène, il fallait passer par une étape importante consistant d'abord à inciter les victimes à en parler, et les amener ensuite à prendre conscience de l'injustice de la situation qu'elles vivaient et leur faire connaître les dispositions législatives les protégeant.

La tactique qui a été utilisée pour briser le silence autour des violences conjugales et faire parler les femmes a consisté à introduire des causeries sur ce thème par des sketches joués à la fois par des comédiens, les femmes membres des groupements et quelquefois les parajuristes. (Lire le sketch en appendice)

Le but visé ainsi était de contribuer à l'éradication du phénomène des violences conjugales.

L'utilisation de la tactique devait donc permettre de :

- Redonner confiance aux victimes des violences conjugales pour qu'elles arrêtent de se culpabiliser ;
- Leur faire prendre conscience de l'injustice de la situation qu'elles vivaient ;
- Leur faire comprendre qu'elles étaient protégées par de nouvelles dispositions législatives
- Et qu'elles pouvaient sortir de l'isolement avec l'appui des associations de droits de l'Homme et des femmes membres des groupements.

La tactique qui avait ciblé toute la famille en mettant l'accent sur la femme sénégalaise qui était la principale victime de ces violences a eu des résultats positifs au niveau de la communauté puisque les populations qui ont assisté en masse aux activités ont commencé à en parler publiquement. Elles ont pris conscience que les violences constituaient un phénomène grave, injuste qu'il fallait combattre. Les victimes ont commencé à dénoncer les auteurs de violences aux autorités policières et judiciaires avec l'appui de la clinique juridique ou Centre d'Information Juridique (CIJ) du RADI.

La stratégie a consisté à utiliser le théâtre populaire comme moyen d'expression, d'éducation, et de vulgarisation du droit des femmes. Son utilisation s'explique par le fait qu'au Sénégal, le théâtre populaire s'inscrit parfaitement dans le contexte de sa politique culturelle. Le théâtre est très souvent utilisé comme un support didactique dans la politique d'IEC (Information Education communication) du ministère de la jeunesse par exemple ; Il a un caractère didactique et un rôle dans la réforme des mœurs et le redressement de certains abus inhérents à certaines conceptions sociales ; c'est donc un moyen pour faire changer les mentalités et de faire avancer la société.

En outre depuis une vingtaine d'années, le théâtre populaire a connu au Sénégal un regain de vie remarquable avec des compétitions organisées chaque année avec les troupes des différentes régions. Il se déroule en langues nationales et le public est à la fois spectateur et acteur ;

Le théâtre populaire est aussi très souvent utilisé dans le cadre de la publicité à caractère commercial visant à faire la promotion de certains produits ;

Un sketch mettant en scène une femme victime de violence permet en même temps de faire intervenir d'autres composantes de la société impliquées dans la gestion de ce genre de conflits à savoir la proche famille (mère, ou belle-mère, belle sœur...), le voisinage, les autorités. Le sketch insiste aussi sur la façon dont ces différentes personnes réagissent naturellement devant une telle situation. Le sketch véhicule en même temps des informations sur l'existence de textes de loi protégeant les femmes et sur l'existence de structures comme les organisations de droits de l'Homme chargées de les faire respecter. (Voir un exemple de sketch dans son intégralité en appendice.)

De manière générale, le théâtre populaire joue un rôle très important dans le processus de changement de comportements. En milieu urbain comme en milieu rural, le théâtre populaire qui se déroule en langues nationales devant un public qui est à la fois spectateur et acteur a toujours joué un grand rôle dans la réforme des mœurs le redressement de certains abus inhérents à certaines conceptions sociales. C'est donc ce moyen qui a été utilisé en faisant jouer des comédiens professionnels et les femmes membres des groupements qui ont joué de façon spontanée des rôles sans répétitions préalables.

Nous allons vous présenter le contexte global dans lequel la tactique a été utilisée, en commençant par un exposé sur le contexte socio-politique du Sénégal, ensuite sur le RADI, organisation qui a mis en place la tactique en insistant sur le rôle important joué par les parajuristes à travers les différentes étapes de sa mise en œuvre, les moyens utilisés et les résultats atteints.

Nous terminerons par une analyse critique de la tactique en mettant en exergue les difficultés rencontrées et les perspectives.

Contexte du Sénégal par rapport aux questions de violences conjugales

Situé en Afrique de l'ouest, le Sénégal a une population de près de 10.000.000 d'habitants comprenant en majorité des femmes et des jeunes. Cette ancienne colonie française qui a accédé à l'indépendance en 1960, proclame son attachement aux principes de l'état de droit respectueux des règles de démocratie, de libertés publiques et individuelles.

Sur le plan économique, le Sénégal, pays pauvre, est soumis depuis des



Le Centre d'Informations Juridiques, le bureau de RADI à Thiès, Sénégal.

décennies aux politiques d'ajustement ayant comme conséquence le désengagement de l'état de certains secteurs sociaux tels que la santé, l'éducation d'où une augmentation croissante de la pauvreté perceptible surtout chez les femmes qui sont les principales victimes de l'analphabétisme. Sur le plan socio-culturel, 95% de la population sénégalaise est musulmane et les auteurs des violences les justifient par des arguments religieux en se basant sur le Coran.

Le Sénégal, pays de vieille tradition démocratique a institué au lendemain de son indépendance une égalité de droit entre les sexes en ratifiant la plupart des conventions internationales dont celle relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Cependant l'application des instruments juridiques se heurte souvent aux entraves socio-culturelles, dont le bas taux d'alphabétisation des femmes (77% d'analphabètes est un exemple). Cette situation est une des raisons qui exposent les femmes (qui n'ont en général aucune information sur leurs droits) aux violences exercées aussi bien dans la sphère privée que dans la sphère publique ;

La violence menace leur sécurité, leur liberté, leur autonomie et constitue une violation fondamentale des droits de l'Homme qui inclut le droit à la vie, à la liberté et à l'intégrité personnelle, mentale et physique, le droit de ne pas être soumis à la torture ou aux châtiments cruels, inhumains ou dégradants, le droit à l'égalité en matière de protection juridique et le droit à l'égalité au sein de la famille.

Les violences exercées contre les femmes ne sont pas en général signalées aux autorités. La plupart des femmes, au lieu de la dénoncer préfèrent se taire par peur, par honte ou par sentiment de culpabilité. La situation psychologique, sentimentale et économique de la femme soumise à des sévices physiques ou psychologiques peut en fait altérer sa perception de la réalité au point de l'amener à croire qu'elle est totalement impuissante et incapable de faire des choix ou d'échapper à son sort.

Bien qu'étant un phénomène très grave parce que constituant une violation des droits de la personne humaine et des libertés fondamentales, les violences conjugales sont banalisées par les populations à commencer par les femmes qui les justifient même au besoin.

Dès le début des années 1999, des cas célèbres de violences conjugales avaient attiré l'attention de l'opinion publique sénégalaise sur la gravité de ce phénomène qu'il fallait combattre de façon énergique. Parmi les cas les plus célèbres on peut citer celui de Doki NIASSE, et de Fatou DIENG.

Ces cas avaient été à la base des premières marches de protestation contre les violences conjugales au Sénégal sur initiative des associations des droits de la personne. Grâce à la pression de ces dernières, une loi spécifique protégeant les groupes vulnérables contre différentes formes de violence parmi lesquelles celles conjugales, a été votée en janvier 1999.

Cette nouvelle loi a suscité la réaction négative d'une certaine frange de la population (en particulier les chefs religieux), ce qui a contribué à renforcer la loi du silence autour de ce problème. Le RADI qui a été un des principaux acteurs dans le vote de ce texte de loi, a pris l'initiative de faire d'une part une campagne de sensibilisation sur les violences faites aux femmes, et d'autre part de vulgariser le contenu de la nouvelle loi auprès des populations.

Doki NIASSE est une jeune femme de 22 ans qui a été tuée par son époux à Kaolack, une ville située à 180 kms de Dakar. La jeune femme avait en effet refusé de préparer un repas de midi pour des amis de son mari parce qu'on était en période de ramadan (mois de jeûne pour les musulmans). Pour cette raison, le mari l'a battue à mort et les femmes de la ville avaient à l'époque organisé de façon spontanée une marche vers le palais du gouverneur qui est la plus haute autorité administrative de la région. Le mari avait été finalement arrêté et mis en prison dans le cadre de la détention provisoire mais il sera par la suite relaxé à l'issue d'un procès qui a fait couler beaucoup d'encre.

Fatou DIENG est une femme de 45 qui a été maltraitée pendant 22 ans par son mari, un officier supérieur de l'armée à la retraite. Son cas avait mobilisé sous l'impulsion du RADI presque toutes les organisations de droits de la personne et de droits de la femme pour la mise en place d'un comité de soutien à Fatou DIENG. Suite aux marches, pétitions, débats radiophoniques... organisés par le comité de soutien, le mari sera arrêté et condamné à huit mois de prison (qui correspondaient en réalité au temps qu'il avait passé en prison dans le cadre de la détention préventive) et au paiement de dommages et intérêts à Fatou DIENG. Le parquet, par la voix du Ministre de la justice de l'époque, avait interjeté appel parce qu'il trouvait que la sanction n'était pas assez sévère. Par la suite, le comité de soutien à Fatou DIENG est devenu le Comité de Lutte contre les Violences faites aux Femmes (CLVF)

Présentation du RADi et de son programme juridique

La tactique a été mise en œuvre par le RADi qui est une ONG panafricaine créée en 1985 par un groupe d'intellectuels africains qui ont voulu mettre en commun leurs expériences et leur savoir-faire au service du développement de l'Afrique.

Sa mission s'inscrit dans le cadre de la lutte contre l'ignorance, la pauvreté et l'injustice. Pour cela, le RADi s'engage dans la promotion individuelle et collective des populations à travers un processus de développement intégré, participatif, populaire et démocratique.

De l'étude de projet jusqu'à la formation des populations en passant par la production agricole, le RADi intervient dans plusieurs domaines parmi lesquels on peut citer l'assistance juridique et judiciaire offerte aux populations démunies avec la mise en place des cliniques juridiques intervenant en milieu urbain et rural dans les régions de Dakar (1989), Kaolack (1991), St-Louis (1994) et Thiès en (1999).

Le programme juridique du RADi qui cible les détenu(e)s provisoires de droit commun, les jeunes et les femmes cherche l'amélioration des conditions socio-économiques des plus démunis (es) en mettant à leur disposition le savoir et les compétences nécessaires pour le respect de leurs droits.

Ses objectifs spécifiques sont de:

- Vulgariser le droit;
- Aider les populations à connaître leurs droits et devoirs
- Faciliter l'accès à la justice pour la défense de leurs droits.

Pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés par rapport à la cible femme, le RADi a formé des animatrices ou parajuristes qui sont encadrées par les juristes travaillant dans les cliniques juridiques. Elles constituent la cheville ouvrière du programme juridique car elles assurent la gestion de proximité.

Les parajuristes du RADi qui sont toutes des femmes sont sélectionnées après des tests pour évaluer leur connaissances du milieu associatif en particulier celui des femmes et des coutumes de la localité, leur niveau intellectuel (au moins dix ans d'études dans le système scolaire formel), leurs aptitudes à communiquer.

Les parajuristes reçoivent des formations sur des thèmes juridiques en rapport avec les besoins identifiés dans leurs zones d'intervention. Elles travaillaient déjà pour le RADi bien avant l'exécution du projet sur les violences faites aux femmes, et avaient déjà acquis une certaine expérience dans l'animation de causeries dans les groupements de femmes ou "Mbottaye." (« Mbottayes » est un terme wolof qui signifie un regroupement informel de personnes de même génération qui ont des objectifs communs. Ce sont en général des regroupements de femmes du même âge, de la même famille, ou du même quartier etc. C'est une structure sociale qui a toujours fonctionné et qui existe à l'heure actuelle mais plus connue sous le nom de groupement de femmes. Ces « mbottayes » peuvent organiser des tontines¹, faire jouer la solidarité entre elles lors des cérémonies familiales, organiser des activités culturelles etc.)

Les parajuristes planifient des causeries périodiques avec ces groupements de femmes ou « mbottayes » dans les quartiers et les villages. Les causeries dont les thèmes sont identifiés par les femmes se tiennent en général sur la place du village ou dans la cour d'une maison (en général celle de la présidente du groupement).

Le choix de Thiès

THIÈS s'étant signalé à travers la presse comme étant une zone où les violences, en particulier celles conjugales avaient atteint des proportions inquiétantes, avait été choisi pour l'exécution de ce projet. En effet, plusieurs cas de violences conjugales avaient été relatés à la radio et dans les colonnes de certains journaux. Nous avons effectué une étude de milieu qui nous a permis de constater que le problème des violences était un besoin non exprimé par les femmes.

Développement de la tactique

La remarque avait été faite que les techniques de communication utilisées par les parajuristes pour les causeries classiques (sans sketch) avaient donné de bons résultats sur le terrain au niveau du changement de comportement des cibles sur les thèmes qui en avaient fait l'objet. Exemple, l'utilité du certificat de mariage ou du certificat de naissance.

Ces techniques consistaient à introduire le débat sous forme d'exposé et de poser des questions pour susciter

¹ Les « tontines » constituent en fait une activité des « Mbottayes » qui consiste à mettre en place sur la base de cotisations individuelles une certaine somme d'argent que les membres vont percevoir à tour de rôle selon une périodicité précise. Les tontines sont très populaires au Sénégal et constituent une façon informelle d'épargne ou de prêts sans taux d'intérêt

la réaction du public. Cependant, malgré une certaine complicité qui existait entre les parajuristes et les femmes, les premières n'arrivaient pas à aborder le thème sensible des violences familiales, et les secondes ne prenaient pas la parole pour se prononcer publiquement sur ce sujet sensible.

Les causeries sur les violences étaient donc un besoin non exprimé par les femmes, cibles des causeries qui n'avaient jamais formulé de demandes sur ce sujet tabou.

Une autre raison non moins importante était que les causeries classiques n'attiraient pas autant de monde que les causeries avec les sketches.

Nous avons pensé que pour atteindre les objectifs fixés, et parler de ce sujet sensible que presque toutes les femmes connaissent (la plupart étant victimes de ce phénomène), il fallait partir du vécu des populations en présentant en guise d'introduction pour les causeries, des sketches pour décrier l'atmosphère en faisant jouer des comédiens professionnels et aussi des femmes membres des groupements.

Le contact avec la troupe théâtrale qui est la plus célèbre de THIES n'a pas été difficile et le RADi qui animait déjà une émission à la station régionale de la radio nationale a pu rencontrer facilement un des comédiens qui était un des animateurs les plus célèbres de cette radio. Par la suite des contacts formels ont été pris avec les responsables de la troupe théâtrale pour discuter des modalités de la collaboration. Les discussions avaient permis d'étudier avec eux la tactique qu'ils avaient jugée opérationnelle et originale.

Les étapes pour la mise en œuvre de la tactique

LE LANCEMENT DU PROJET

Avant l'ouverture de la clinique juridique nous avons fait une étude du milieu qui avait duré une semaine dont cinq sur le terrain (urbain et rural) pour interroger les populations sur la base d'un échantillonnage qui nous a permis de comprendre les besoins juridiques de la localité. L'étude ne portait donc pas spécifiquement sur les violences faites aux femmes mais nous avons pu noter que bien que le besoin n'ait pas été exprimé à cause des pesanteurs socioculturelles, il était pourtant bien réel.

Au cours de cette même étude, les autorités administratives de la région et en particulier le

commissaire de la police centrale de Thiès, le procureur de la République, les responsables d'ONG ...avaient attiré notre attention sur l'existence et le caractère sensible de ce problème.



Manifestation contre la violence domestique à Thiès en Septembre, 2001.

Après l'élaboration du projet que nous avons déposé auprès d'un partenaire financier local, nous avons pris contact avec les comédiens dont l'un animait une émission à la station radiophonique régionale. Une des juristes du RADi qui animait elle aussi une autre émission l'a contacté pour lui proposer de travailler avec nous et il nous a mis en rapport avec les responsables de la troupe théâtrale qui ont trouvé le projet intéressant et original par rapport à ce qu'ils avaient l'habitude de faire.

Dès que le financement a été obtenu, nous avons organisé une session de formation pendant cinq jours avec l'aide d'un consultant externe (un juge) des parajuristes, des comédiens et d'une animatrice de la radio. La formation a porté sur différentes formes de violences, les effets, et les sanctions.

Suite à la session de formation, les parajuristes ont informé les groupements sur leur disponibilité à aborder de nouveaux thèmes portant sur les violences faites aux femmes et sur lesquels elles venaient de recevoir une formation. Certaines femmes ont continué à nier l'existence du phénomène chez elles en disant « on s'entend très bien avec nos maris, c'est un problème que nous avons la chance d'ignorer ». Dans d'autres groupements, les réactions étaient partagées et certaines se sont exprimées ouvertement en disant « Cela ne sert à rien de mentir, certaines parmi nous sont en train de vivre des situations

insupportables du fait des violences exercées dans le cadre familial et qu'il serait temps d'en parler pour trouver des solutions. »

Pour les groupements les plus réticents, les parajuristes ont quand même insisté en leur faisant comprendre que même si ces violences n'existaient pas dans leur communauté, elles pouvaient bénéficier des informations et aider d'autres femmes qui en étaient victimes.

Le projet n'avait pas prévu de préparer des scénarios écrits, les comédiens et les femmes devant jouer spontanément juste après un petit briefing sur le rôle que chacun devait jouer.

LA PRÉPARATION DE LA CAUSERIE/SKETCH

Dès que la causerie est planifiée, l'équipe du RADI (comédien et parajuriste) organise une réunion de réglage pour gérer les modalités pratiques (déplacement, problèmes spécifiques au village et dont il faut tenir compte, lieu de rendez-vous pour se rendre dans le village...).

L'ARRIVÉE DE L'ÉQUIPE DU RADI SUR LE TERRAIN

Nous avons choisi de faire coïncider les causeries avec les réunions des groupements de femmes. Ce système a permis d'assurer un taux de présence aux causeries supérieur à 90%. Les parajuristes avaient un objectif de 4 à 5 causeries à animer par mois et les groupements recevaient les parajuristes en moyenne une fois par mois.

Lorsque l'équipe du RADI (parajuristes et comédiens) arrivent dans le village, elle trouve déjà des femmes qui viennent à leur rencontre pour les accueillir. Dès cet instant, (il faut rappeler que les comédiens sont très célèbres dans la région car leurs pièces théâtrales sont diffusées à la radio et à la télévision), des femmes

et des enfants sont déjà en train de faire le tour des maisons pour informer du démarrage imminent de l'activité. Il faut là aussi préciser que le groupement de femme est chargé de faire passer l'information au niveau de la communauté sur la date et le thème de la causerie sketch qui sera animée par le RADI. Les gens s'empressent de venir et sortent des maisons avec des nattes ou des bancs.

L'équipe du RADI accueillie par les responsables du groupement fait un crochet chez le chef du village pour lui dire bonjour. Cette formalité est très importante au Sénégal surtout lorsque l'activité se déroule en milieu rural car elle donne de la crédibilité à votre action.

C'est comme si le chef de village donnait son aval pour l'activité et de ce fait les femmes se sentent plus en confiance pour discuter avec la parajuriste et cela donne plus de crédibilité à votre action aux yeux des populations.

Le groupe (équipe du RADI et les responsables du groupement) rejoint la place où doit se dérouler l'activité. L'assistance forme souvent un cercle dans une maison ou sur la place du village. Quelquefois, les autorités religieuses et coutumières sont présentes ou représentées.

LE DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

Lorsque l'ordre est établi, la parajuriste prend la parole pour saluer l'assistance et la remercier avant de rappeler le thème de la causerie que les femmes ont choisie. C'est important de leur rappeler que ce sont elles qui l'ont choisi. Les thèmes ne doivent jamais être imposés. C'est ce qui explique que les demandes sur les violences sexuelles aient été abordées rarement car le sexe est un sujet tabou et les demandes sur ce thème ont été très rares.

La parajuriste présente ensuite le ou les comédiens. En général, la parajuriste ne se présente pas car les membres du groupement la connaissent déjà. C'est une animatrice recrutée par le RADI et qui intervenait déjà au niveau des groupements de femmes bien avant l'exécution du projet sur les violences faites aux femmes. Les femmes font entièrement



Des comédiens interprètent une œuvre devant la communauté pour l'inauguration du bureau de RADI à Thiès.

confiance à la parajuriste qui avait déjà acquis une certaine expérience dans l'animation de causeries avec les groupements de femmes.

Dès que la parajuriste ait fini sa présentation, le comédien prend la parole et commence à plaisanter avec les femmes pour briser la glace et identifier en même temps les femmes qui peuvent faire partie des comédiens. En général, il les taquine en disant par exemple « aujourd'hui nous allons parler des violences économiques mais il paraît que dans ce village il n'y a pas de bonnes cuisinières. Ne pensez-vous pas que c'est une raison, suffisante pour que les hommes refusent de donner la dépense quotidienne? Reconnaissez que préparer un repas qui finit à la poubelle par ces périodes difficiles c'est quand même du gâchis ».

Certaines femmes vont réagir sur le même ton de plaisanterie pour commenter ce que le comédien a dit. Ce dernier en profite pour identifier des femmes qui ne sont pas timides et qui peuvent intervenir dans le sketch.

La parajuriste (qui peut aussi faire partie des comédiens) reprend la parole pour demander « un temps mort » pour les comédiens pour leur laisser le temps de se préparer. Il faut préciser qu'il n'y a pas de répétition pour le sketch. La femme est prise à part par les comédiens qui lui expliquent le rôle qu'elle doit jouer (mère de la victime, femme violentée, la voisine ou le mari). En général chacun connaît comment se comporte un mari violent et comment réagit une belle-mère ou le voisinage face à cette situation. Il suffit juste de dire « de jouer le rôle de la belle- mère ou du mari violent ». En acceptant de le faire spontanément, la femme de façon implicite reconnaît avoir été soit victime soit témoin d'une scène de violence.

Les comédiens mettent ensuite leurs costumes ou se déguisent (en homme ou en femme) selon le cas avant d'aller sur la scène.

PENDANT LE SKETCH

Ce sont les comédiens professionnels qui parlent les premiers (une seule exception a été notée à ce niveau) et les derniers pour éviter les débordements car les sketches ne dépassent pas 10 minutes. Les comédiens évitent de terminer le sketch en disant que l'auteur sera traduit devant le tribunal ou la police mais ils l'informent toujours sur l'existence de sanctions pénales (prison et amendes), civiles (exemple : Les dommages et intérêts). Les comédiens finissent toujours par une note positive, ils arrivent toujours à déridier l'atmosphère.

Pendant tout le temps que dure le sketch, la parajuriste observe l'assistance et note les réactions du public. Après le sketch, la parajuriste rétablit l'ordre (en gardant le silence) car il y a beaucoup de commentaires,

et pose une question d'ouverture pour donner la parole à l'assistance. Exemple : qu'est ce qui vient de se passer ? Que pensez-vous de ce qui vient de se passer ?....

Le ton du sketch peut être à la fois sérieux et humoristique en fonction de la sensibilité du problème soulevé. Quand il est question d'aborder par exemple les violences morales dans le cas spécifique de la femme qui n'a pas d'enfant, le ton est sérieux, voire triste. Et cela se ressent au niveau du public car c'est le grand silence dans l'assistance. Il faut cependant souligner que les comédiens finissent toujours par une note positive.

En principe le public n'intervient pas dans le sketch mais il nous est arrivé plusieurs fois de noter qu'il était en communion avec ce qui se faisait ou se disait et marquait son approbation par des applaudissements ou des rires. Lorsque la femme battue se réfugie dans le public, ce dernier participe spontanément en exprimant son indignation. (En lui montrant par exemples des blessures au bras, au visage, ou les vêtements en lambeaux).

Il faut dire que quarante sept (47) groupements avaient bénéficié d'une sensibilisation régulière.

APRÈS LE SKETCH

En général l'assistance intervient spontanément pour donner son point de vue, des témoignages... Dans les groupes où les interventions ne sont pas spontanées, la parajuriste les fait parler en se basant sur les réactions du public pendant le sketch, en posant des questions et en ciblant des personnes. « Pourquoi étiez vous triste tout à l'heure ? Pourquoi avez vous ri ? Pourquoi avez vous applaudi quand il y a eu telle ou telle action ? »

Les femmes interviennent aussi pour confirmer ce que le sketch a montré, posent des questions ou donnent des exemples précis vécus par quelqu'un de leur entourage. Il faut préciser là aussi qu'elles ne s'identifient presque jamais comme des victimes de violences. De rares femmes ont accepté de reconnaître publiquement avoir été victimes de violences économiques.

A la fin il y a des échanges entre la parajuriste et les femmes sur les modalités de mise en œuvre des nouvelles dispositions législatives, et sur les meilleures stratégies pour les utiliser.

Avant de partir, la parajuriste et les femmes membres du groupement s'entendent sur le thème et la date de la prochaine causerie, et certaines femmes qui ont des problèmes personnels ou qui concernent leur proche entourage accompagnent les parajuristes pour des compléments d'informations.

RESSOURCES NÉCESSAIRES

La tactique présente l'avantage de ne pas nécessiter beaucoup de moyens.

Sur le plan humain, il y avait: un consultant externe formateur, deux juristes qui assuraient le suivi des causeries, 4 parajuristes, 4 comédiens, et une animatrice radio. Il faut ajouter à cela la coordinatrice des programmes juridiques du RADJ qui assurait la supervision globale du projet.

Commentaires des bénéficiaires et partenaires des causeries:

- « Les violences morales sont les plus fréquentes, les plus injustes, les plus difficilement supportables et les moins sévèrement sanctionnées »;
- « Les violences conjugales ont sensiblement diminué chez nous et les résultats auraient été encore plus intéressants si les hommes assistaient aux séances de sensibilisation en même temps que leurs femmes ».
- Le substitut du procureur de la République « Le nombre de femmes se présentant pour dénoncer des cas de violence a accru et il a même noté des cas où des femmes en sont allées jusqu'à se pourvoir en cassation ».

Malgré ces aspects positifs atteints par le projet qui a eu à aborder les thèmes liés aux violences physiques, les violences morales et psychologiques, les violences économiques, les violences sexuelles, il faut reconnaître que nous avons eu des difficultés pour faire face aux effets induits produits par le projet à savoir :

- La croissance de la demande en assistance juridique alors que le centre n'avait pas beaucoup de ressources humaines;
- L'impossibilité d'apporter un appui conséquent aux victimes de violences parce qu'il n'y avait pas de fonds pour appuyer les victimes qui venaient au centre;

Pour pallier ces difficultés, le RADJ s'est rapproché des autres organisations intervenant dans ce domaine. Exemple : une organisation a accepté de prendre en charge les victimes de violences physiques en leur facilitant l'obtention du certificat médical qui doit servir de moyen de preuve pour porter plainte et une autre organisation les a prises en charge en payant des indemnités à des avocats chargés de défendre leurs dossiers devant le tribunal.

Sur le plan financier, le volume du financement global était de 8 000 000 F CFA soit à peu près 14 545 US \$ (un dollar = 550 F CFA) pour couvrir une contribution pour les frais de fonctionnement de la clinique, les indemnités mensuelles des parajuristes, et les indemnités des comédiens, animatrice de l'émission radiophonique et des personnes ressources.

La tactique utilisée s'intègre parfaitement dans la stratégie globale du programme juridique du RADJ qui, au cours de différentes évaluations, avait ressenti la nécessité d'utiliser des supports pour rendre plus attractives les causeries par le biais des sketches par exemple. Les femmes avaient aussi insisté sur ce point.

Il se trouve ensuite que le RADJ avait développé une expérience test pendant un an dans le cadre d'une émission télévisée sur des thèmes juridiques en deux parties : un sketch de 7 à 10 minutes pour introduire le sujet, suivi d'un débat avec une personne-ressource qui répondait à des questions très précises pendant 20 minutes. Ce projet avait connu un succès populaire.

Un autre facteur à souligner concerne la place qu'occupe le théâtre pour faire passer des messages au Sénégal et enfin le volume du financement et la durée limitée (un an) par rapport à l'atteinte des objectifs ont poussé le RADJ à privilégier cette tactique plutôt que les stratégies classiques qu'il avait l'habitude d'utiliser pour faire de la sensibilisation. Dans le cadre de son programme triennal 2003-2006, le RADJ a intégré et généralisé l'utilisation de la tactique au niveau de ses quatre centres mais pour tous les thèmes juridiques les plus sensibles.

Les résultats atteints par le projet

Le Sénégal ne dispose pas encore de statistiques pouvant nous édifier sur l'ampleur du phénomène des violences conjugales. Après l'exécution du projet, nous avons effectué une évaluation avec un consultant externe qui a consisté en un diagnostic basé sur une enquête quantitative et qualitative sur la base d'un échantillon.

L'enquête qualitative a permis de mesurer que 94% des personnes interrogées avaient manifesté un grand intérêt pour les activités du projet et mesuraient déjà l'impact sur leur vie quotidienne. En effet, 83% ont affirmé mieux connaître leurs droits et mieux vivre leur vie de famille et de couple. 72 % affirment avoir transféré les connaissances acquises au niveau des autres membres de la famille et des amies qui ont une perception très positive des activités du projet et manifestent dans la plupart des cas une réelle volonté de participer aux dites activités. 89% des cibles perçoivent mieux les messages véhiculés par les sketches/causeries.

Quant à la fréquence des violences, celles économiques sont de loin les plus fréquentes (39%) suivies de vio-

lences morales (31%), les violences physiques représentent 19%. Les violences sexuelles ne représentent que 8%, mais ce taux ne traduit pas la réalité car des tabous empêchent encore les femmes d'en parler de façon ouverte. Nous avons constaté cette réalité lors de la restitution des résultats de l'évaluation. Au centre de Thiès les participants se sont au contraire appesantis sur les violences sexuelles. Au cours de cette restitution, toutes les personnes rencontrées au cours de l'évaluation ont été regroupées dans les locaux de la clinique juridique de THIES.

Au niveau communautaire, le projet a permis une reconnaissance de la violence comme phénomène social grave qui a trop duré et auquel il faut mettre un terme. Il a en même temps été une source de motivation ayant eu comme effet un regain de confiance chez les femmes pour lutter contre les violences en commençant par les dénoncer. L'évaluation a aussi permis de noter une prise de conscience par les femmes de la nécessité d'impliquer les hommes dans la sensibilisation et le CIJ/THIES est devenue une structure de référence en matière de lutte contre les violences faites aux femmes.

Analyse de la Tactique

Dans cette dernière partie, nous voudrions vous exposer successivement les défis rencontrés et les succès que nous avons remportés. Cela vous aidera au cas où vous voudriez utiliser cette même tactique dans d'autres circonstances. Nous commencerons d'abord par parler de quelques difficultés techniques rencontrées, puis nous analyserons en profondeur le rôle joué par les acteurs professionnels. En troisième lieu, nous étudierons la place des parajuristes durant tout le processus. Finalement, le dernier point, qui est peut-être le plus important, sera consacré à l'impact de toute la tactique sur le public.

LA LOGISTIQUE

Comme pour le déroulement de toute autre activité complexe, vous devez faire attention aux détails pratiques et matériels. Par exemple, notre clinique juridique n'ayant pas de voiture, les acteurs devaient organiser leur propre transport et résultat, ils arrivaient souvent en retard, ce qui retardait le démarrage de toute l'opération. Nous avons aussi remarqué que lorsqu'il y avait plus de 100 personnes, il était difficile pour les parajuristes de se faire entendre sans équipement audiophonique adéquat (microphone ou mégaphone). Ainsi, ces obstacles doivent être résolus à l'avance.

LES ACTEURS

Le fait que nous ayons été capables de recruter des acteurs bien connus de la population de Thiès a joué un rôle majeur dans le déroulement et le succès de la tactique. Cela eut pour résultat de renforcer la crédibilité du processus et d'attirer les foules, hommes

et enfants compris. Cependant, la tactique aurait pu avoir les mêmes résultats en utilisant des acteurs anonymes. Dans ce dernier cas, il serait important de s'assurer que les acteurs savent aussi bien s'exprimer devant un public que jouer avec lui. Les acteurs provenaient de secteurs différents : certains avaient été à l'université tandis que d'autres avaient moins de 6 ans de scolarité. Nous étions parfois inquiets de leur capacité à assimiler les concepts juridiques durant leur formation. En fait, dans certains cas, les aspects juridiques étaient mis de côté par certains acteurs qui avaient tendance à extrapoler. Il est donc important que les parajuristes suivent clairement chaque séance en prenant des notes et à la fin, reviennent en arrière pour clarifier ou approfondir l'information fournie par les acteurs. Plus généralement, il serait plus avantageux d'utiliser le personnel de votre organisation comme réalisateur sur le terrain. Cela ne réduit pas seulement les coûts à engager mais facilite aussi une direction plus éclairée permettant d'éviter les obstacles auxquels nous nous sommes vus confrontés lors de l'administration de l'équipe d'acteurs. Malheureusement, nous n'avions pas un pouvoir financier assez important nous permettant de faire face à une réalité liée au métier d'acteur : les acteurs refusèrent catégoriquement d'être filmés ou enregistrés pour une émission radiophonique au cas où ils n'encaisseraient pas de royauté. Ainsi, nous n'avions ni radiocassette, ni vidéocassette illustrant nos expériences, ce qui limite l'aspect « multiplicatif » de l'éducation des masses qui aurait dû être réalisé par notre travail.

LES PARAJURISTES ET LE PROCESSUS DES DISCUSSIONS INFORMELLES

Est-ce que le rôle des parajuristes est absolument nécessaire ? Dans le cadre du travail du RADI, le fait que les parajuristes aient déjà travaillé avec les mêmes femmes était un atout crucial. Elles avaient déjà développé un certain degré de confiance et les femmes étaient donc prêtes à participer aux séances. Comme les questions abordées au cours des discussions étaient souvent sensibles, il était important d'établir une base de confiance. Ce type de relation permit également au RADI de suivre l'évolution des femmes après les discussions et de les aider à se prendre en charge, à changer d'attitude. Ces femmes consentaient également à se diriger vers les cliniques juridiques affiliées au RADI afin de parler de problèmes qu'elles auraient hésité à porter à l'attention des autorités.

Cependant, on pourrait imaginer un programme d'éducation civique (ou politique) ne contenant pas d'élément juridique, ce qui ne nécessiterait pas l'engagement de parajuristes. Le rôle de ces dernières pourrait être joué par des « facilitateurs » ou « animateurs ». Dans ce dernier cas, vous aurez toujours besoin de quelqu'un pour établir la confiance nécessaire avec le public et pour faire un suivi-

évaluation de toutes les activités sans pour autant que l'élément « juridique » soit présent. Les parajuristes de RADJ sont toutes des femmes, ce qui facilite leur relation avec les femmes des groupements. Par ailleurs, lorsque les thèmes sensibles sont évoqués (SIDA), les hommes ou n'importe quelle personne avec des capacités réelles d'expression devant le public peut diriger les débats. La condition sine qua non est que la parajuriste/facilitateur ait une certaine crédibilité et ait également la confiance de la communauté.

Anecdote :

« Une des parajuristes lors d'une causerie a été attaquée verbalement par trois personnes : Un imam, un maître coranique et un fondamentaliste qui ont démonté toute son argumentation. Mais le soir même, sans se concerter tous les trois se sont rendus chez la parajuriste pour fustiger l'attitude des uns et des autres pour simplement admettre que ce qu'elle disait n'était pas en porte à faux avec les prescriptions du Coran ».

Les parajuristes/facilitateurs étant les représentants officiels du RADJ au cours de ces discussions, elles étaient parfois dans une position délicate. Malheureusement, il était impossible en milieu rural de se consulter rapidement sur des questions urgentes auxquelles elles ne pouvaient répondre elles-mêmes. Par exemple, parfois il arrivait que certains religieux intégristes ou fondamentalistes participent aux réunions informelles et intimident les femmes en contredisant tous les propos des parajuristes. Nous avons donc trouvé important que les parajuristes reçoivent une formation afin de les aider à développer des arguments religieux au cas où elles se retrouveraient dans des zones musulmanes face à des fondamentalistes qui pouvaient par exemple justifier le droit de l'homme de battre sa femme désobéissante. Si elles y sont préparées, les parajuristes peuvent à leur tour contre-attaquer en utilisant des arguments tout aussi religieux, initiés ou développés par des Imams qui sont contre les violences faites aux femmes. De même, dans d'autres circonstances, il serait utile de prévoir à l'avance et de se préparer à y répondre, les arguments contradictoires pouvant surgir du public. Comme nos parajuristes étaient déjà engagées dans plusieurs discussions avec les groupements de femmes avant l'introduction de l'élément de théâtre, nous avons retenu d'importantes leçons sur la façon d'aborder cette question.

- Les parajuristes doivent aborder les thèmes les moins sensibles. Cela n'est guère recommandé de commencer par exemple sur le thème de la vio-

lence sexuelle car dans certaines sociétés, le sexe est un sujet tabou. Il est important de commencer par des thèmes qui ne soient pas dérangeants. (Exemple : la violence économique comme la question du père de famille ne voulant pas nourrir sa famille) En dépit de la connexion existant entre les parajuristes et les membres féminins de nos groupes, nous n'avons guère trouvé possible de parler de façon dédagogée des questions liées à la violence sexuelle.

- Ni les parajuristes, ni les acteurs ne devraient encourager les femmes à se rebeller contre leurs maris car le risque est alors grand de voir les femmes elles-mêmes refuser de participer aux futures discussions informelles.
- Il est primordial que ce soit les femmes qui choisissent elles-mêmes les thèmes à débattre. Dans le cas contraire, elles ne participeront pas au débat. Par exemple, si l'on impose un thème comme celui des mutilations génitales de la femme au début, elles vont écouter mais n'interviendront pas directement dans les débats.

LE PUBLIC

Nous avons peur que les femmes hésitent à participer dans les sketches (discussions informelles) ou ne posent pas de questions. En effet, il y avait le risque de voir les maris les empêcher de participer. Nous étions également inquiets à l'idée que les concepts appris puissent devenir sources de conflits au sein des couples, conflits au cours desquels les femmes sont généralement perdantes. Les groupements des femmes ne pouvaient pas poser de questions liées à la violence sexuelle et les parajuristes n'étaient pas en position de les forcer à le faire. Même les acteurs trouvèrent difficile d'élaborer des scènes illustrant ce type de violence. Nous découvrirent cependant que les enfants sont plus intéressés par ces questions et les abordent plus facilement que les adultes.

L'une des premières suggestions serait de faire à l'avance une étude sur le contexte culturel et les réalités sociales dans lesquels vous allez intervenir. Les hommes devraient être une cible de choix dans cet exercice. Le nombre limité d'hommes qui assistèrent aux exercices comme membres du groupe (certains groupes peuvent être hétérogènes) ou comme chefs de village ou encore comme imams intervinrent très rarement dans les débats. Cependant, les rares fois où ils le firent, ils soutinrent les femmes et opposèrent des arguments basés sur le Coran qui condamnent le comportement des hommes qui battent leurs femmes. Les femmes discutèrent facilement de toutes ces questions, même en présence des hommes. Nous pensions que les hommes seraient influencés positivement par toutes ces discussions. Malheureusement, nous n'avons guère insisté pour influencer les hommes qui se trouvaient en dehors des groupements. Une façon d'améliorer la tactique serait de mettre par exemple l'accent sur la nécessité



L'équipe CIJ/RADI avec des comédiens et des parajuristes lors d'un atelier sur la violence contre les femmes, à Thiès.

effet, en acceptant de jouer spontanément, l'acteur féminin reconnaissait de façon implicite avoir déjà été victime ou témoin d'un incident violent. Nous avons appris également qu'il est important de conclure chaque sketch sur une note positive. Nous ne terminions pas en disant par exemple : « va à la police ! » Nous laissions plutôt le public arriver à la conclusion qu'il est nécessaire d'aller à la police.

Cela renforce la crédibilité de tout le processus en donnant l'impression aux gens que vous n'arrivez pas pour détruire l'ordre établi mais que plutôt ils ont le pouvoir de prendre leurs propres décisions.

d'incorporer un plus grand nombre d'homme dans les débats. L'idéal serait d'ailleurs de former les hommes en vue d'une élaboration de projets similaires à celui-ci car cette approche aurait plus d'impact sur la gente masculine en termes de sensibilisation sur les mêmes questions.

Ces sketches ont attiré beaucoup plus de monde que les débats traditionnels. Les gens venaient voir les acteurs et par-dessus tout observer comment les femmes des groupements ruraux qui n'étaient jamais montées sur les planches, se comporteraient devant des acteurs célèbres. Le public a pu ainsi participer dans nos différentes activités d'une manière tant formelle que ludique. Cela encouragea des hommes et des enfants qui, en circonstances normales, n'auraient jamais osé participer aux débats. Nous avons remarqué que le public participait de façon spontanée, par exemple, les gens simulaient la surprise lorsqu'ils apercevaient les fausses blessures sur le corps de la femme. Ils faisaient remarquer que les habits étaient en haillons ou lui offraient de l'amener à l'hôpital. Les parajuristes prenaient note des réactions du public et encourageaient ceux-là qui avaient réagi, à intervenir dans les discussions. Notre expérience nous a aussi montré que les membres du groupe-cible acceptent d'improviser spontanément. Nous n'avons qu'à expliquer une fois à la personne désignée qu'elle avait à jouer le rôle du mari, de la belle-mère, etc.... sans longs préliminaires.

Cette procédure nous a également aidé à déterminer le niveau de compréhension du public, en ce qui concernait le thème désigné et à analyser leur réaction une fois que le thème du jour leur était présenté. En

Suggestions générales pour l'adaptation de la tactique

Cette tactique offre aux gens la possibilité d'appréhender des problèmes délicats de tous les jours sans choquer ni froisser les susceptibilités. Elle est aussi appropriée dans un contexte où prévaut une forte analphabétisation, ou les bénéficiaires potentiels se rappellent plus aisément en général des apprentissages tirés d'un sketch. Dans cette catégorie, le théâtre populaire peut être utilisé dans des environnements multiples. La tactique pourrait également dans le cadre des droits de l'homme, aider des groupes intervenant dans le domaine de la santé (MST, SIDA, campagnes de vaccination) et l'environnement. Si le thème est assez sensible, comme celui de la violence sexuelle, cela requerra probablement une approche différente, peut-être en utilisant des masques. Un crime comme le viol serait dès lors présenté comme une « tentative de viol » pour ne pas effrayer le public.

Le public joue un rôle important dans l'évolution de la tactique mais il existe un processus inhérent de sélection entre le thème et le public. Par exemple, utiliser la tactique sur un thème comme celui du sida appellerait des ajustements particuliers. Le sida est une maladie qui effraie et marginalise. Ainsi, on doit considérer la façon de mettre en contact les gens infectés et ceux qui ne le sont pas sans risque de voir empirer la marginalisation des premiers. Il est important, lorsque des thèmes aussi sensibles sont débattus, d'établir une confiance et une crédibilité avec le public.

Il est nécessaire d'identifier les organisations locales dans le but de former des alliances. Ces groupes locaux peuvent être la clé pour créer une confiance au sein de la communauté. Cela sera utile dans la mesure où vous aurez besoin des personnalités respectées de la communauté. Ainsi, par exemple, jouer le rôle d'officiers de police dans un sketch sur les violations des droits de l'homme peut interpeller le public sur l'importance du problème et celle de prendre la peine de porter plainte.

Si le sujet porte sur le sida ou une autre maladie, faire jouer le rôle d'autorités médicales locales pourrait avoir un effet similaire d'accroissement de la confiance avec le public. Acteurs et policiers pourraient être des alliés importants à un projet comme celui-ci car leur soutien maximiserait l'impact du projet. Il est primordial de sensibiliser la police car celle-ci est responsable de la production de preuves des abus et du renforcement de la loi ainsi que les docteurs, car ces derniers sont chargés de soigner les victimes.

Dans les régions où les autorités coutumières ou religieuses jouent un rôle important, une des recommandations serait de les « briefer » sur les objectifs du projet en insistant sur le fait que le projet n'entraînera pas de séparation familiale mais plutôt un renforcement de la cohésion familiale à travers l'information ainsi qu'une promotion de la sensibilité individuelle, jugulatrice de la violence, cette dernière étant généralement la cause des conflits. Le public sera plus confiant s'il participe à des activités qui

auront reçu l'aval des autorités religieuses et coutumières. Par ailleurs, vous devrez convaincre la communauté que vous comprenez et respectez leur culture. Par exemple, s'il s'agit d'une région où les hommes et les femmes ne peuvent pas s'asseoir dans un même espace, il faudra organiser séparément des discussions informelles pour chaque groupe.

Conclusion : L'expérience du RADI

Finalement, l'introduction du théâtre populaire à des fins d'éducation politique a eu un résultat très positif. En effet, cette méthode était accessible à tous, amusante, elle toucha un grand nombre de personnes et toucha le cœur des gens. L'impact était mesurable à travers les questionnaires (études et groupes d'évaluation): Des résultats concrets peuvent être obtenus dans une période d'un an et nous ne regrettons pas l'investissement d'énergie et de ressources qu'il aura fallu.

En conclusion, le théâtre populaire est un excellent moyen de communication et d'apprentissage car c'est un outil amusant qui permet en même temps aux gens, de renforcer leurs acquis tant sociaux que professionnels.

Toutes les campagnes visant la promotion des changements sociaux ou moraux, bénéficieraient de l'utilisation de cette tactique. Nous espérons que notre expérience vous aidera à considérer la possibilité d'utiliser de manière créative le théâtre populaire pour la promotion aussi bien des droits de l'homme que d'un changement dans votre propre travail.

Appendice 1

EXEMPLE D'UN SKETCH

La scène se passe dans la cour d'une concession composée de trois cases. Dans un coin de la cour, un peu à l'écart des cases, Daba, la maîtresse de maison s'activait autour de ses ustensiles de cuisine et des condiments qui devaient servir à préparer le repas de la mi journée.

Il faisait très chaud en cette période du mois d'août correspondant à la période hivernale et l'abri qui servait de cuisine ne la protégeait pas des rayons du soleil qui tapaient très fort. Son visage était en sueur et ses vêtements lui collaient à la peau. Elle était en train d'essayer d'allumer le feu, mais sa nervosité l'empêchait d'être adroite, et son visage était marqué par l'anxiété.

Daba : « Si jamais Malick rentre sans trouver la marmite sur le feu, ça va être ma fête » se surprit –elle à dire à haute voix.

Comme elle le redoutait, Malick franchit à l'instant le pas de la porte d'entrée, d'un pas pressé et s'arrêta bouche bée.

Malick : « Daba ! ! Lâcha t-il sur un ton qui laissait comprendre qu'il était très en colère.

....tu ne vas pas me dire que. » Les mots ne sortaient plus de sa bouche, ses yeux tout rouge semblaient sortir de leurs trous. Il tremblait de rage.

Daba « Attends Malick, je vais t'expliquer... »

Il lui coupa la parole.

Malick : « Il n'y a rien à expliquer, je t'ai toujours dit que je voulais le repas du vendredi à midi pile pour avoir le temps d'aller à la mosquée. Ferme ta g....., femme indigne, toutes les bonnes épouses sont en train de servir le repas à leurs époux et toi pendant ce temps tu n'as même pas encore allumé le feu »

Daba : « Ecoutes Malick, tu sais que le bébé a une forte température depuis deux jours, comme l'infirmier passe tous les vendredis à la case de santé, j'ai fait un crochet là bas en allant au marché pour être fixée sur sa maladie, d'ailleurs il a dit qu'il a attrapé le paludisme... « »

Malick : « Je me fous du bébé malade, ce que je veux, c'est mon repas prêt à temps, le reste n'est que bavardage. Tu n'es qu'une incapable. Regarde- toi, on dirait une vieille guenon. Je me demande ce que j'ai fais au bon Dieu pour mériter un tel supplice ! J'aurais du écouter ma mère et épouser ma cousine Marème, d'ailleurs, ce n'est pas trop tard, je pense qu'il faut une autre femme dans cette maison pour que tu sois normale. Je me demande pourquoi je te donne la dépense quotidienne si je n'arrive même pas à manger à l'heure chez moi ».

Daba : « Mais justement Malick quand tu m'as donné la dépense ce matin, il était neuf heures passées, et elle n'était pas suffisante parce que pendant cette période hivernale il n'y a rien au marché et les prix doublent, c'est ... »

Malick : « Quoi, tu oses me dire que ma dépense est insuffisante espèce de, Je vais t'apprendre à respecter ton époux » .

Il allia l'acte à la parole et saisit un bâton qui traînait dans la cour et commença à la frapper.

Daba reçut les premiers coups sans crier pensant qu'il allait bientôt arrêter. En plus elle ne voulait pas que les voisins sachent qu'encore une fois son mari était en train de la traiter comme une moins que rien. Pas une semaine sans que les voisins ne viennent les départer.

Malick lui asséna un violent coup sur la tête, et à la vue du sang, elle cria de toutes ses forces, appelant au secours.

Aussitôt une femme d'un certain âge, qui était en fait la mère de Daba, sortit d'une des cases un chapelet à la main.



Belle-mère : « lahila ha illalah ! Qu'est ce qui se passe. Malick arrête, tu vas la tuer »

Comme pétrifié, Malick arrêta les coups quand il vit la mère de Daba

Belle-mère : je ne peux en croire ni mes yeux, ni mes oreilles. Malick, c'est comme ça que tu traites ma fille... »

Elle ne put continuer sa phrase car elle avait déjà commencé à pleurer.

Belle-mère : « Cela fait des années qu'elle se plaint que tu la maltraisais et on ne l'a jamais crue. Pour ma part, je lui ai toujours fait savoir que tous les ménages sont difficiles, et que si elle voulait que ses enfants réussissent demain, elle devait être soumise à son mari et toujours chercher à lui faire plaisir. Mais je ne suis pas d'accord pour les coups, je sais que ma fille ne mérite pas d'être traitée de la sorte... »

Et elle continua à pleurer de plus belle en aidant sa fille à se lever.

Malick très gêné « Belle Maman, je. .. je...je ne savais pas que tu étais là. » Puis se tournant vers Daba « pourquoi tu ne m'as pas dit que ta mère était là ?».

Belle-mère « Tu ne lui en n'as laissé ni le temps et ni l'opportunité d'en parler. J'ai tout entendu, mais j'étais en train de prier, c'est pourquoi je ne suis pas sortie et je ne pouvais imaginer que cela finirait par des coups... et puis qu'est ce que cela change que je sois là ou non. Est- ce à dire que je suis obligée de loger ici pour que tu arrêtes de la battre. Il n'est pas question que cette situation continue... »

La voisine « Qu'est ce qui se passe encore ici. Je savais que ce jour arriverait. Je savais que les parents de Daba finiraient par être témoins d'une scène, parce que pas une semaine sans que tu ne malmènes ta femme, les autorités du village ont tout fait... »

Malick : « Toi, mêle-toi de ce qui te regarde et va t'occuper de ton ménage »

La voisine : « Je suis au contraire très concernée. Tu n'as voulu écouter personne, tu n'as même pas de respect pour l'Imam et le chef de village. Je t'informe tout de suite que nous avons discuté de ton cas dans notre groupement. Et tu as intérêt à changer si tu ne veux pas qu'on te dénonce auprès des associations des droits de la personne. Tu connais les cas Doki Niase, Fatou DIENG ou Aby SALL ? Tu ne peux pas les ignorer ce sont des femmes célèbres au Sénégal pour avoir vécu les pires sévices dans leur vie conjugale, et les associations de droits de la personne avaient pendant des semaines mobilisé radio et télévision pour dénoncer ces actes et il y a même eu des marches de protestation auxquelles avait participé la femme du Président de la République... tu te souviens ? ou tu préfères que je continue... »

Malick, avec un air absent comme s'il essayait de se souvenir « non ce n'est pas la peine, on est en milieu rural mais je me rappelle très bien ces histoires...je vous promets que je ne recommencerais plus, Daba, belle Maman, pardonnez-moi, je vous jure que c'est la dernière fois que je vais lever la main sur elle.

Puis se tournant vers Daba

Malick « Il faut qu'on soigne sa blessure, mais je vous en prie ne dites que c'est moi qui l'ai blessée et de grâce, ne mettez pas les associations de droit de l'homme au courant. »

La voisine : « Tu parles ! Je vais informer tout le monde en commençant par le groupement de femmes »

Malick :« Non arrête Fatou ! Je ne veux pas aller en prison. Dis Daba, tu ne vas pas mettre le père de tes enfants en prison ? ... »

La voisine : « est-ce que tu avais pensé à tes enfants quand tu la battais ?! ».

La belle-mère avançant avec un air menaçant vers Malick.

Belle-mère très en colère: « Ce n'est ni daba, ni le groupement de femme qui vas te dénoncer, c'est moi qui vais le faire tout de suite. C'est fini, on va plus cacher ce genre de barbarie. On ne va plus se taire. Cette situation était intolérable de notre temps et elle l'est encore plus aujourd'hui. Il ne faut plus que de tels actes soient tolérés ou cachés »

Daba regarda sa mère avec étonnement pendant un moment.

Malick : « Je t'en prie belle Maman, ne fais pas ça, je ne la battrai plus c'est fini. Je le jure sur la tête de mon vénéré marabout.

La voisine : « Ce n'est pas vrai, c'est ce qu'il dit toujours »

Daba se libéra enfin des bras de sa mère et avançant avec assurance vers Malick, le regarde droit dans les yeux.

Daba : « Personne ne règlera le problème à ma place. Je te jure Malick que si jamais tu oses lever le plus petit doigt sur moi, je n'hésiterai pas une seconde à te dénoncer aux associations de droits de la personne et à la gendarmerie.

Tu ne m'as jamais autorisée à participer aux activités du groupement de femmes du village, mais les informations circulent bien car je compte beaucoup d'amies dans le groupement. Je sais qu'il y a une nouvelle loi qui nous protège contre des êtres comme toi et que tu peux même aller en prison ; si toi tu n'as pas honte de maltraiter la mère de tes enfants, je ne vois pas pourquoi je devrai éprouver de la honte pour te dénoncer aux autorités. Je n'avais rien envisagé jusque là parce que je n'avais pas le soutien de ma mère. Maintenant qu'elle a constaté par ses propres sens, je n'hésiterai plus.

Malick « Ce n'est pas la peine Daba, je ne recommencerai plus. »

Belle mère : Daba, il faut soigner tes blessures, allons au dispensaire, nous réglerons le problème plus tard. Mais soit sûr d'une chose Malick, rien ne sera plus comme avant.

Appendice 2

BIBLIOGRAPHIE

Kously LAMKO, Ouagadougou, mars 1995 in « alternatives théâtrales » n° 48. Juin 1995

« L'appropriation du théâtre pour l'éducation populaire en santé au Sénégal. » ENDA TIERS MONDE 1999

« Théâtre radiophonique : l'improbable retour à l'âge d'or » (Sénégal, Mali, Burkina FASO), Média- Action n° 24-25 janvier 2001

Augusto BOAL « Jeux pour acteurs et non acteurs, pratique du Théâtre de l'opprimé, la découverte /poche / essais » 5ème tirage AUL 2002

Augusto BOAL, Theater of the oppressed, New edition, Pluton Press, London



NOTES

NOTES



Une liste complète des publications des Tactical Notebook Series est disponible sur le site : www.newtactics.org. Vous y trouverez également une base de données des méthodes et des forums de discussion des Droits de l'Homme.



The Center for Victims of Torture
New Tactics in Human Rights Project
717 East River Road
Minneapolis, MN 55455
www.cvt.org / cvt@cvt.org
www.newtactics.org / newtactics@cvt.org

